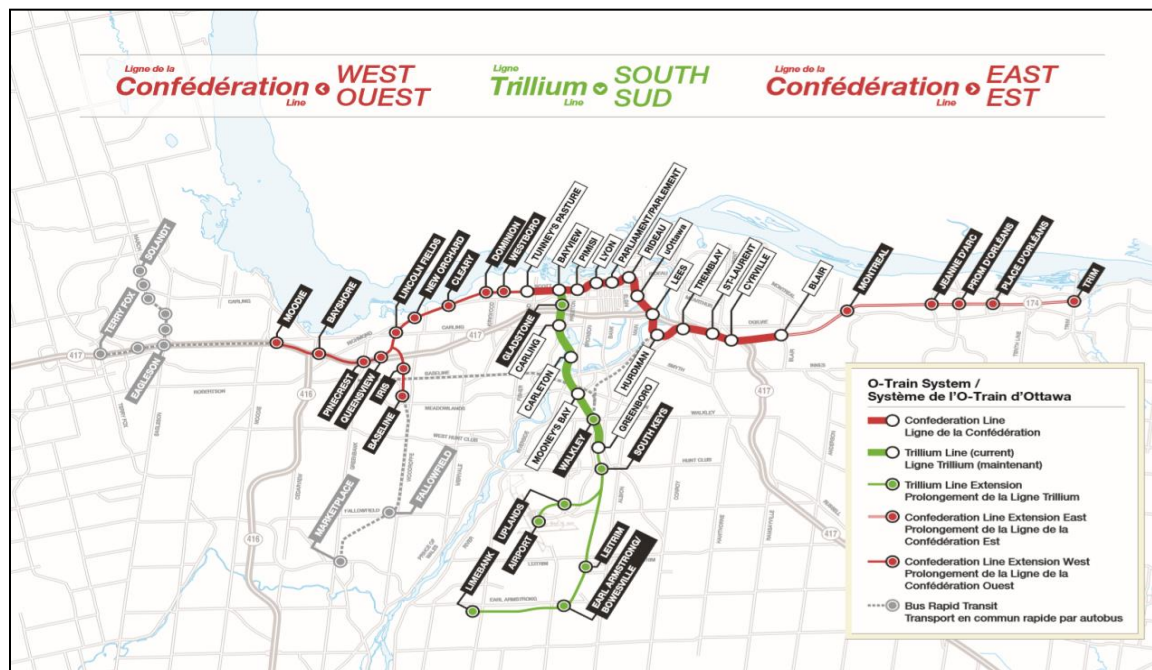


# Fiche d'information: Attribution du contrat de l'Étape 2

## Étape 2 du projet de train léger sur rail (TLR)

### Aperçu

- L'Étape 2 du projet de train léger sur rail (TLR) est le pilier du Plan directeur des transports (PDT) 2013 de la Ville d'Ottawa. Le Plan s'inspire du projet du train léger sur rail de la Ligne de la Confédération, allant de Tunney's Pasture à Blair, et de l'actuelle Ligne Trillium, allant de Bayview à Greenboro.
- L'Étape 2 du projet de TLR est un ensemble de trois prolongements - sud, est et ouest - pour un total de 44 kilomètres de nouveaux rails et 24 nouvelles stations de TLR.
  - Au **sud**, la Ligne Trillium sera prolongée à partir de la station Greenboro jusqu'à la station Limebank, avec une liaison vers l'Aéroport international d'Ottawa; le prolongement de la Ligne Trillium comprend 16 km de nouveaux rails et 8 nouvelles stations (dont 2 seront ajoutées à la ligne existante, les stations Gladstone et Walkley).
  - À l'**est**, la Ligne de la Confédération sera prolongée à partir de la station Blair jusqu'à la station Trim; le prolongement vers l'est de la Ligne de la Confédération comprend 12 km de rails neufs et 5 nouvelles stations.
  - À l'**ouest**, la Ligne de la Confédération sera prolongée à partir de la station Tunney's Pasture jusqu'à la station Moodie et au sud-ouest jusqu'à la station Baseline; le prolongement vers l'ouest de la Ligne de la Confédération comprend 15 km de rails neufs et 11 nouvelles stations.



## Fiche d'information: Attribution du contrat de l'Étape 2

- L'approvisionnement pour le projet a été séparé en deux volets - la Ligne de la Confédération et la Ligne Trillium. Le modèle d'approvisionnement est fondé sur un partenariat public-privé (PPP).
- Le projet englobe un certain nombre de projets regroupés, y compris divers projets d'infrastructure municipaux comme des infrastructures piétonnières et des mises à niveau d'installations de gestion des égouts et des eaux pluviales.
- Le réseau ferroviaire sera complètement intégré dans les collectivités qu'il servira et comprendra des pistes cyclables et des sentiers pédestres afin de promouvoir les modes de transport durable.
- Lorsque l'Étape 2 sera terminée, le navettage sera profondément transformé à Ottawa, car plus de 77 % de la population de la ville demeurera à moins de 5 kilomètres d'un réseau de train léger fiable, propre et pratique.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Étape 2 du projet de TLR, allez sur [etape2tlr.ca](http://etape2tlr.ca) ou envoyez un courriel à [etape2@ottawa.ca](mailto:etape2@ottawa.ca).

### Contexte législatif

L'Étape 2 du projet de TLR a évolué au fil des ans avec l'approbation et l'orientation du Conseil, comme indiqué ci-dessous. Les rapports sur l'Étape 2 du TLR présentés au Conseil et les présentations sur le projet antérieures sont disponibles sur le site Web du projet, sous l'onglet « Ressources » (<https://www.etape2tlr.ca/ressources/>).

- Le 8 juillet 2015 - Le Conseil approuvait le **Rapport sur l'évaluation environnementale et la conception fonctionnelle de l'Étape 2 du projet de train léger sur rail (TLR)**.
  - Le rapport décrivait le processus d'évaluation environnementale (EE) pour l'Étape 2, y compris la conception fonctionnelle des systèmes.
  - Le rapport demandait l'autorisation budgétaire pour commencer les travaux d'ingénierie préliminaires et l'approbation de l'analyse de rentabilité du projet.
  - Le rapport demandait l'autorisation de discuter avec les gouvernements fédéral et provincial afin d'établir des partenariats de financement avec les gouvernements provincial et fédéral et d'autres partenariats de financement potentiels pour l'Étape 2 du projet de TLR.
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2015 - Le Comité des finances et du développement économique recevait le **Rapport sur le contrat de services d'ingénierie préliminaire et de gestion de projet pour l'Étape 2 du projet de train léger d'Ottawa**.
  - Le rapport déterminait que Capital Transit Phase 2 (CTP2), l'équipe ingénieurs du secteur privé qui avait remporté le processus d'approvisionnement concurrentiel pour diriger la conception préliminaire et d'autres travaux pour la Ligne de la Confédération, avait été mandatée pour faire avancer la conception de l'Étape 2 au stade de l'ingénierie préliminaire.

## Fiche d'information: Attribution du contrat de l'Étape 2

- Le 11 mai 2016 – Le Conseil approuvait le **Rapport sur les améliorations apportées au tracé du train léger sur rail - Étape 2.**
  - À la suite de la directive visant le commencement des travaux d'ingénierie préliminaires en vue de l'approvisionnement, le personnel a présenté les modifications du tracé suivantes aux fins d'approbation :
    - Déplacement à la station Cleary pour le prolongement vers l'ouest de la Ligne de la Confédération
    - Modifications du tracé dans les environs du chemin Blair et du chemin de Montréal pour le prolongement vers l'est de la Ligne de la Confédération
  
- Le 8 mars 2017 - Le Conseil approuvait le **Rapport sur la mise en œuvre de l'Étape 2 du train léger sur rail - Définition du projet et plan d'approvisionnement.**
  - Le rapport demandait l'autorisation pour l'ajout dans le processus d'approvisionnement des modifications du tracé suivantes et autres modifications :
    - Mises à jour de la conception du prolongement vers l'ouest de la Ligne de la Confédération :
      - amélioration du tracé au chemin Richmond;
      - amélioration du tracé et déplacement de la station Lincoln Fields;
      - nouveau tracé du ruisseau Pinecrest à la station Iris;
      - déplacement de la station Bayshore;
      - lien avec le pont Golden Rod.
    - Mises à jour de la conception du prolongement de la Ligne Trillium :
      - déplacement de la station de l'aéroport;
      - déplacement de l'installation de remisage et d'entretien de la gare de triage Walkley;
      - déplacement du passage supérieur du chemin Leirim.
    - Prolongement jusqu'au chemin Trim et liaison ferroviaire vers l'aéroport
    - Prolongement jusqu'à la promenade Moodie et installation d'entretien et de remisage
    - Regroupement des projets d'infrastructure de la Ville
  - Le rapport demandait l'autorisation d'élaborer un addenda concernant l'évaluation environnementale (EE) à l'Étude de planification et d'évaluation environnementale du Transitway Ouest (de la station Bayshore à la promenade Moodie) afin de faire avancer la conversion du transport en commun rapide par autobus au transport en commun par train léger.
  - Le rapport demandait l'approbation d'une analyse de rentabilité de l'Étape 2 mise à jour.
  - Le rapport jetait les bases d'un processus d'approvisionnement pour les trois prolongements du TLR, notamment :

## Fiche d'information:

### Attribution du contrat de l'Étape 2

- un processus d'approvisionnement de type conception-construction-financement (CCF) pour les prolongements vers l'est et vers l'ouest de la Ligne de la Confédération;
  - un processus d'approvisionnement de type conception-construction-financement et entretien (CCFE) pour le prolongement de la Ligne Trillium et
  - un protocole d'entente (PE) entre la Ville et RTG, qui prévoit un prix fixe pour les composantes et les services du projet qui seront offerts par RTG.
- Le 19 juin 2017 - **Note de service au Conseil : Mise à jour de l'Étape 2 du projet de TLR**
  - La note faisait le point sur certaines des principales exigences énoncées dans le rapport Mise en œuvre de l'Étape 2 du train léger sur rail - Définition du projet et plan d'approvisionnement (approuvé par le Conseil le 8 mars 2017) et dans l'annonce de financement de l'infrastructure du gouvernement fédéral faite le 16 juin 2017, qui avaient été réalisées pour que la demande de propositions (DP) puisse aller de l'avant, y compris :
    - assurer l'engagement de financement fédéral et provincial;
    - fournir les résultats de l'évaluation de la demande de qualifications (DQ) de la Ligne de la Confédération;
    - choisir une liste restreinte des soumissionnaires pour la DQ de la Ligne de la Confédération;
    - confirmer le financement pour l'élargissement de l'autoroute 417 du ministère des Transports de l'Ontario (depuis l'avenue Maitland jusqu'à l'autoroute 416) et
    - mettre à jour d'autres projets de la Ville en vue d'un regroupement éventuel avec les travaux de l'Étape 2.
- Le 17 juillet 2017 - **Note de service au Conseil : Mise à jour sur l'approvisionnement de l'Étape 2 du projet de TLR**
  - La note de service fournissait une mise à jour du processus d'approvisionnement de l'Étape 2 du projet de train léger sur rail (TLR), notamment :
    - les résultats de l'évaluation de la demande de qualifications (DQ) de la Ligne Trillium et,
    - une liste restreinte des soumissionnaires pour la DP de la Ligne Trillium.
- Le 13 septembre 2017 - Le Conseil approuvait le rapport **Mise à jour sur l'Étape 2 du projet de train léger sur rail et le plan d'approvisionnement**.
  - Le rapport donne un aperçu de la conception fonctionnelle du prolongement jusqu'à la station Moodie et de l'installation d'entretien et de remisage.
  - De plus, le rapport fournit des mises à jour sur le processus d'approvisionnement pour la Ligne Trillium, y compris la modification du tracé de la future station Bowesville plus au sud, à proximité de l'intersection de Bowesville et Earl Armstrong.

## *Fiche d'information: Attribution du contrat de l'Étape 2*

- Le 29 septembre 2017 - **Note de service au Conseil : Mise à jour sur l'approvisionnement de l'Étape 2 du TLR – Modifications à la cour Belfast**
  - La note de service indique que la Ville a effectué la modification avec le Rideau Transit Group Partnership (RTG) visant l'agrandissement de l'installation d'entretien et de remisage de la cour Belfast pour l'entretien et le remisage des véhicules de l'Étape 2.
- Le 12 mars 2018 - **Note de service au Conseil : Mise à jour sur l'approvisionnement de l'Étape 2 du projet de TLR**
  - La note de service fournit une mise à jour sur la modification de l'échéancier du processus d'approvisionnement pour l'Étape 2 du train léger sur rail (TLR) et indique que le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a donné son approbation à la Ville pour qu'elle aille de l'avant avec les éléments suivants de l'Étape 2 du TLR :
    - Conversion au train léger sur rail (TLR) du transport en commun rapide par autobus (TCRA) de Bayshore à Moodie – Évaluation environnementale (EE)
    - Bassin de rétention des eaux pluviales à l'intersection Baseline et Woodroffe – Évaluation environnementale municipale de portée générale et étude de conception fonctionnelle
- Le 15 août 2018 - **Note de service au Conseil : Retrait du projet de l'autoroute 417 de l'Étape 2 du projet de TLR**
  - La note de service indique que le projet d'élargissement de l'autoroute 417 du ministère des Transports de l'Ontario (MTO) (à partir de l'avenue Maitland jusqu'à l'autoroute 416) ne sera pas réalisé dans l'immédiat et est retiré de l'Étape 2 du projet de TLR.